

ECONOMIC  
AND  
SOCIAL COUNCILCONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIALE/CONF.8/42  
6 September 1949

ORIGINAL: FRENCH/ENGLISH

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES  
TRANSPORTS ROUTIERS ET LES TRANSPORTS AUTOMOBILES.

MASTER FILE

Genève

Point 4 de l'ordre du jour.

PROPOSITION DE LA DELEGATION ITALIENNE POUR  
L'ADOPTION D'UNE RESOLUTION AU SUJET D'ESSAIS  
INTERNATIONAUX CONCERNANT L'ETABLISSEMENT DE  
NORMES ACCEPTABLES POUR L'ECLAIRAGE DES FEUX-  
CROISEMENT DES AUTOMOBILES.Projet de Résolution

La Conférence des Nations Unies sur les Transports routiers et les Transports automobiles, réunie à Genève à partir du 23 août 1949,

Ayant noté que le Groupe de travail de la circulation routière de la Commission économique pour l'Europe, au moment où il élaborait, sur la demande du Conseil économique et social, le projet de dispositions à insérer dans la future Convention sur les Transports routiers et les Transports automobiles, avait invité l'Organisation internationale de Normalisation à lui soumettre des propositions pour les dispositions relatives à l'éclairage des véhicules et spécialement à celles des feux-croisement, question que l'ISO étudie en collaboration avec la Commission internationale de l'Eclairage (ICI),

Après avoir pris connaissance de la lettre datée du 29 juillet 1949 par laquelle le Président du Comité national néerlandais de l'ICI informe le Secrétaire général de l'ISO que le Comité national hollandais est prêt à entreprendre dès le 15 septembre 1949 une série d'essais comparatifs concernant les projecteurs d'automobiles,

Etant donné que ni l'ICI ni l'ISO ne sont en mesure de prendre à leur charge les frais de ces essais qui ont été estimés à 18.000 florins,

Reconnaît qu'il est indispensable que ces essais comparatifs soient entrepris dans le plus court délai, pour permettre d'arriver à un accord mondial au sujet des dispositions relatives aux feux-croisement d'automobiles,

Et recommande par conséquent que les Nations Unies prennent les mesures nécessaires pour que l'ICI puisse procéder aux essais et communiquer les résultats au Secrétaire général des Nations Unies, pour qu'il puisse les transmettre aux Gouvernements qui ont été invités à la Conférence des Nations Unies sur les Transports routiers et les Transports automobiles.